

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**PROCÈS-VERBAL** de la trois cent cinquante-huitième réunion du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 16 avril 2012 à 14 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

**CONFIRMÉ LE 11 JUIN 2012**

**Procès-verbal de la trois cent cinquante-huitième réunion du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 16 avril 2012 à 14 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.**

---

<b><u>MEMBRES :</u></b>	<b><u>PRÉSENT</u></b>	<b><u>ABSENT</u></b>
BELLEMARE, Guy Professeur – Département de relations industrielles	X (arrivé à 14 h 15)	
BLOUIN-MONFILS, Lisette Représentante des diplômés	X (conf. télép. : 14 h à 15 h 45) (sur place : 18 h à 19 h 55)	
CARLE, Christiane Membre socio-économique		X
CHÉNIER, Claude Représentant des collègues	X (conférence téléphonique)	
CYR, Caroline Chargée de cours – Département de psychoéducation et de psychologie	X	
DELISLE, Frédérique Membre socio-économique	X (conférence téléphonique)	
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
DUPONT, Yves Vice-recteur à l'administration et aux ressources	X	
IGLEWSKI, Michal Professeur – Département d'informatique et d'ingénierie	X	
LAVERGNE, Michel Membre socio-économique		X
NOËL, Martin Professeur – Département des sciences administratives	X (arrivé à 14 h 15)	
RICARD, Lyse Membre socio-économique	X (conférence téléphonique)	
TOUPIN, Dominique Membre socio-économique	X (conférence téléphonique)	
VAILLANCOURT, Jean Recteur	X	
<b><u>OBSERVATEURS :</u></b>		
LATULIPPE, Simon Coordonnateur et attaché d'administration – Décanat des études	X	
ROCHFORT, Odette Technicienne – École multidisciplinaire de l'image	X (conférence téléphonique)	

**MEMBRES :****PRÉSENT****ABSENT****INVITÉS :**

LEGAULT, Lise  
Directrice du Service des finances

X (points 6.1 et 6.2)

ROY, Dominique  
Coordonnateur à la gestion financière

X (points 6.1 et 6.2)

TESSIER, Pierre  
Registraire

X (point 4.1)

**SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE**

VILLENEUVE, Lucie  
Adjointe au secrétaire général et  
conseillère juridique

X (de 14 h à 15 h 45)

**SECRÉTAIRE :**

MAURICE, Luc  
Secrétaire général

X (à partir de 18 h)

**ATTACHÉE D'ADMINISTRATION :**

AUGER, Mireille

X

La présidente, madame Lisette Blouin-Monfils, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 14 h 03.

Le recteur précise qu'en l'absence du secrétaire général, monsieur Luc Maurice, madame Lucie Villeneuve, adjointe au secrétaire général et conseillère juridique, a été mandatée pour agir à titre de secrétaire d'assemblée.

La présidente explique que le contexte actuel de perturbation étudiante et à l'intérieur duquel se déroule la présente réunion justifiait d'encourager les membres du conseil, comme la plupart l'ont fait, à participer par conférence téléphonique. Elle sollicite donc la collaboration de tous pour assurer un déroulement harmonieux de la rencontre.

## 1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par madame Lyse Ricard, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Procès-verbal de la trois cent cinquante-septième réunion (6 février 2012)
  - 2.1 Approbation
  - 2.2 Affaires en découlant
- 3.- Entérinement des décisions de la trois cent cinquante-deuxième (6 décembre 2011) et de la trois cent cinquante-troisième (6 février 2012) réunions du comité exécutif
- 4.- Affaires générales et corporatives
  - 4.1 Audition disciplinaire – recommandation du comité de discipline d'exclusion d'un étudiant en application du Règlement concernant le plagiat et la fraude (huis clos) (confidentiel)
  - 4.2 Information de la présidente
  - 4.3 Information du recteur
  - 4.4 Hausse des droits de scolarité
  - 4.5 Ententes de partenariat
  - 4.6 Recommandation à l'Assemblée des gouverneurs relativement à l'attribution de deux (2) doctorats *honoris causa* de l'Université du Québec sous l'égide de l'Université du Québec en Outaouais (huis clos)
  - 4.7 Entérinement du choix du récipiendaire – prix « *Employé d'honneur* » de l'UQO pour l'année 2012 (huis clos)
  - 4.8 Projet révisé de *Politique contre le harcèlement et règles de procédures*
- 5.- Affaires académiques
  - 5.1 Émission d'attestations d'études – programmes courts de deuxième cycle
  - 5.2 Modification de la *Politique d'intégrité dans les activités de recherche et de création*

- 5.3 Ouverture des admissions à la maîtrise en gestion durable des écosystèmes forestiers (MGDEF)
- 5.4 Ouverture des admissions à la majeure en rédaction professionnelle et offre de la mineure en rédaction professionnelle
- 5.5 Ouverture des admissions à la majeure en traduction professionnelle et offre de la mineure en traduction professionnelle
- 5.6 Modification des conditions d'admission des programmes de premier cycle en sciences sociales
- 5.7 Ouverture des admissions à temps complet au trimestre d'automne pour le certificat en muséologie et patrimoine
- 5.8 Embauche de trois professeurs réguliers au Département des sciences infirmières
- 5.9 Embauche d'un professeur régulier au Département des sciences sociales
- 5.10 Embauche d'un professeur régulier au Département des sciences sociales
- 5.11 Embauche d'une professeure régulière au Département de psychoéducation et de psychologie
- 5.12 Embauche d'une professeure régulière au Département de psychoéducation et de psychologie
- 5.13 Embauche d'une professeure régulière au Département de psychoéducation et de psychologie
- 5.14 Embauche d'une professeure régulière au Département de psychoéducation et de psychologie
- 5.15 Embauche d'un professeur régulier au Département de psychoéducation et de psychologie
- 5.16 Embauche d'une professeure régulière au Département de psychoéducation et de psychologie
- 5.17 Embauche de deux professeurs réguliers au Département de psychoéducation et de psychologie
- 5.18 Embauche d'une professeure régulière à l'École multidisciplinaire de l'image
- 5.19 Embauche d'une professeure régulière au Département de relations industrielles
- 5.20 Embauche d'une professeure régulière au Département de travail social
- 5.21 Embauche d'un professeur régulier au Département des sciences administratives
- 5.22 Embauche d'un professeur régulier au Département des sciences naturelles

6.- Affaires administratives et financières

- 6.1 Adoption du budget du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2012-2013
  - 6.2 Adoption du budget du fonds d'investissement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2012-2013
  - 6.3 Adoption du plan des effectifs pour l'année 2012-2013
  - 6.4 Approbation de la demande d'autorisation des emprunts temporaires de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2012 au 31 mai 2013
  - 6.5 Octroi d'un contrat de construction pour la réfection des toitures du pavillon Lucien-Brault
  - 6.6 Octroi du titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais
  - 6.7 Acquisition des actifs de l'Institut Québécois d'Aménagement de la Forêt Feuillue (IQAFF)
- 7.- Nomination
- 7.1 Élection à la présidence du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais
  - 7.2 Nomination d'un membre socio-économique au comité exécutif
- 8.- Période d'information et questions
- 9.- Dépôt de documents
- 9.1 Intervention frais de scolarité
  - 9.2 Répartition des postes pour le 1<sup>er</sup> mai 2012
  - 9.3 Modèle d'entente de partenariat MELS – Universités
- 10.- Prochaine réunion (11 juin 2012 – au campus de Saint-Jérôme)
- 11.- Clôture de la séance

Les points sont ci-après reproduits dans l'ordre où ils ont été traités par le conseil puisque leur ordre de traitement diffère du projet d'ordre du jour qui a fait l'objet d'une adoption. Aux fins de repérage, les numéros des points, tels qu'ils sont indiqués dans l'ordre du jour ci-avant reproduit, sont entre parenthèses.

Madame Lucie Villeneuve, adjointe au secrétaire général et conseillère juridique, a agi comme secrétaire d'assemblée pour les points 1 à 25, entre 14 h 03 et 15 h 45, et monsieur Luc Maurice, secrétaire général, pour les points 26 à 46, à compter de 18 h.

2.- **(4.3) Information du recteur**

Le recteur rassure d'abord les membres sur l'évolution de la situation en cours au pavillon Alexandre-Taché, alors que des manifestants occupent la cafétéria depuis le matin. Les informations reçues à ce moment-ci laissent entendre que les manifestants sont toujours présents. Les services normalement disponibles sont perturbés. Du mobilier a été déplacé afin d'obstruer les voies d'accès.

Il poursuit en rappelant que l'injonction interlocutoire provisoire de la Cour supérieure, obtenue par un groupe d'étudiants le vendredi 13 avril dernier, ordonne à l'UQO d'offrir les cours de « façon normale » du 16 au 23 avril. En ce sens, un message

avait été envoyé aux professeurs ce jour même les invitant à se présenter à l'Université pour offrir leur cours. Cependant, dès 8 h 30, en raison de l'intrusion de manifestants et vu l'impossibilité d'offrir les cours de façon normale et d'assurer la sécurité des personnes présentes au pavillon Alexandre-Taché, la suspension des activités d'enseignement a été décrétée par la direction.

Le recteur mentionne avoir rencontré deux groupes d'étudiants, dont des membres de l'AGE, et ces derniers ont affirmé ne pas être au fait de ce qui se déroule à la cafétéria et ont dit souhaiter aider la direction à trouver une solution. Ils ont par ailleurs fait parvenir un courriel à tous les étudiants pour les aviser de l'obligation faite à l'AGE et à ses membres par la Cour. Malgré cette communication de l'AGE et l'appel du recteur à libérer la cafétéria et à quitter l'édifice, les occupants ont refusé de bouger. Trois de ces étudiants ont rencontré la direction afin de demander à ce que l'UQO suspende les cours jusqu'au lundi 23 avril. Dans le contexte de l'Ordre de la Cour, les étudiants ont été informés qu'il n'était pas possible pour la direction de l'Université d'accepter cette demande.

Il poursuit son intervention en avisant le conseil que l'UQO a décidé de demander la levée de l'injonction et présentera cette requête à la Cour cet après-midi à 14 h 30. Une conférence de presse, à laquelle il prendra part, se tiendra par la suite à 16 h et il avise les membres que la réunion devra être suspendue à 15 h 45.

Il complète en expliquant que la présence policière est nécessaire au cas où la situation dégénère puisque de très jeunes enfants et des personnes âgées se trouvent toujours à la cafétéria. Il se dit fort préoccupé par leur sécurité et celle des tous les membres de la communauté universitaire.

### 3.- **(2.) Procès-verbal de la trois cent cinquante-septième réunion (6 février 2012)**

#### 3.1 (2.1) **Approbation**

Sur proposition de madame Caroline Cyr, appuyée par madame Frédérique Delisle, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la trois cent cinquante-septième réunion, et ce, sans modification.

#### 3.2 (2.2) **Affaires en découlant**

Le recteur, le vice-recteur à l'administration et aux ressources et le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informent les membres du conseil d'administration qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la trois cent cinquante-septième réunion (6 février 2012), les suites régulières ont été données.

### 4.- **(3.) Entérinement des décisions des trois cent cinquante-deuxième (6 décembre 2011) et trois cent cinquante-troisième (6 février 2012) réunions du comité exécutif**

Sur proposition de monsieur Guy Bellemare, appuyée par monsieur Martin Noël, les membres conviennent à l'unanimité d'entériner les décisions de la trois cent cinquante-deuxième réunion (6 décembre 2011) du comité exécutif, le tout conformément à l'article 5.3.2 du Règlement de régie interne de l'Université.

Sur proposition de monsieur Guy Bellemare, appuyée par monsieur Martin Noël, les membres conviennent à l'unanimité d'entériner les décisions de la trois cent cinquante-troisième réunion (6 février 2012) du comité exécutif, le tout conformément à l'article 5.3.2 du Règlement de régie interne de l'Université.

### 5.- **(4.1) Audition disciplinaire – recommandation du comité de discipline d'exclusion d'un étudiant en application du Règlement concernant le plagiat et la fraude (huis clos) (confidentiel)**

*Monsieur Pierre Tessier, registraire, est présent pour le traitement de ce point.*

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Guy Bellemare, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 358-CA-5413 (confidentielle) concernant l'exclusion d'un étudiant; laquelle est conservée sous la garde du secrétaire général.

6.- **(4.2) Information de la présidente**

Aucune information n'est transmise.

7.- **(6.1) Adoption du budget du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2012-2013**

*Madame Lise Legault, directrice du Service des finances, et monsieur Dominique Roy, coordonnateur à la gestion financière, sont présents pour le traitement des points 7 et 8.*

Le budget du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour 2013-2013 est présenté aux membres pour adoption.

**I INTRODUCTION ET ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES**

Le 12 décembre 2011, le conseil adoptait les orientations budgétaires suivantes (355-CA-5394) servant à guider la préparation du budget de fonctionnement 2012-2013 :

- Assurer la réalisation de l'entente de partenariat avec le MELS;
- Soutenir et appuyer le développement des activités au campus de Saint-Jérôme;
- Soutenir la réalisation du plan stratégique 2009-2014;
- Soutenir la cause de l'enseignement supérieur en Outaouais;
- Soutenir la consolidation de la programmation de l'Université en lien avec la planification « HORIZON 2014 »;
- Appuyer le projet de consolidation du Campus de Gatineau;
- Soutenir l'implantation et le développement de l'Institut des sciences de la forêt feuillue tempérée (ISFORT).

**II PROCESSUS BUDGÉTAIRE**

L'élaboration du budget 2012-2013 a débuté par le dépôt des orientations budgétaires au conseil d'administration le 12 décembre 2011. Le dépôt a été suivi par l'envoi d'un courriel, en date du 22 décembre, invitant les directeurs et directrices de départements et de modules, à transmettre toute demande qui devrait être prise en considération dans l'établissement de leur budget de fonctionnement à la doyenne de la gestion académique ou au doyen des études, selon le cas. Ils ont aussi été invités à formuler leurs demandes en personnel pour la prochaine année financière en transmettant le formulaire prévu à cet effet, à la doyenne de la gestion académique ou au doyen des études, selon le cas. Les demandes retenues ont été soumises au Service des ressources humaines pour analyse. Les autres gestionnaires ont, quant à eux, été invités à soumettre leurs demandes budgétaires au plus tard le 6 février 2012, également par le biais d'un courriel, envoyé le 12 janvier 2012, expliquant le processus budgétaire.

Le comité du budget s'est réuni les 27 et 28 février et a passé en revue l'ensemble des demandes budgétaires avant de prendre les décisions qui ont mené à l'établissement du budget de fonctionnement.



### III FAITS SAILLANTS

Le tableau suivant présente le sommaire du budget proposé pour l'année 2012-2013 ainsi que les données comparatives afférentes :

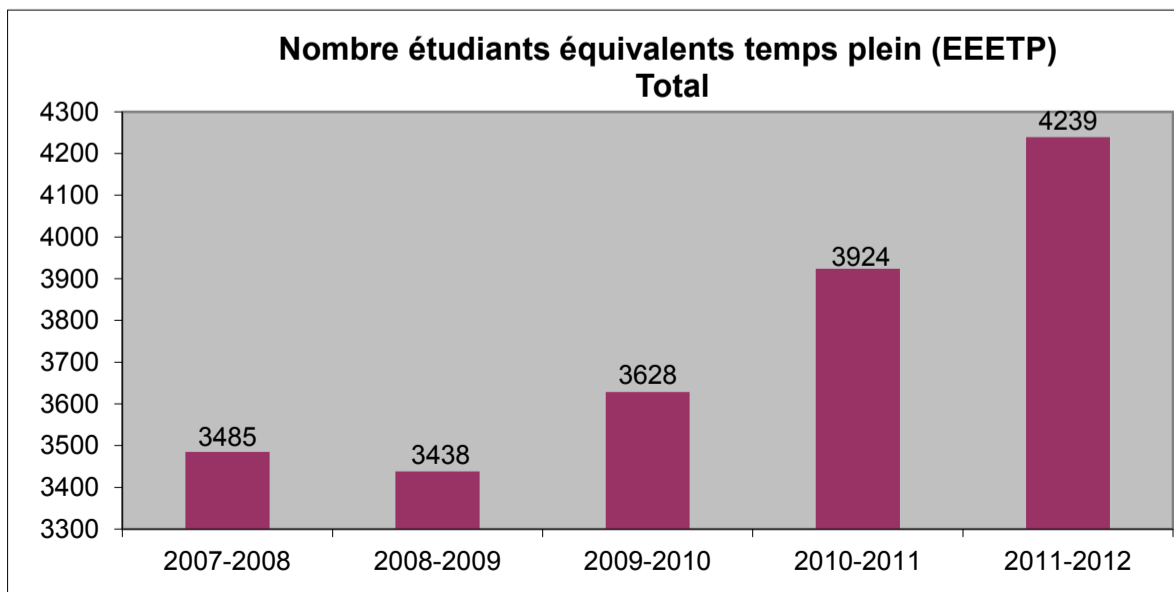
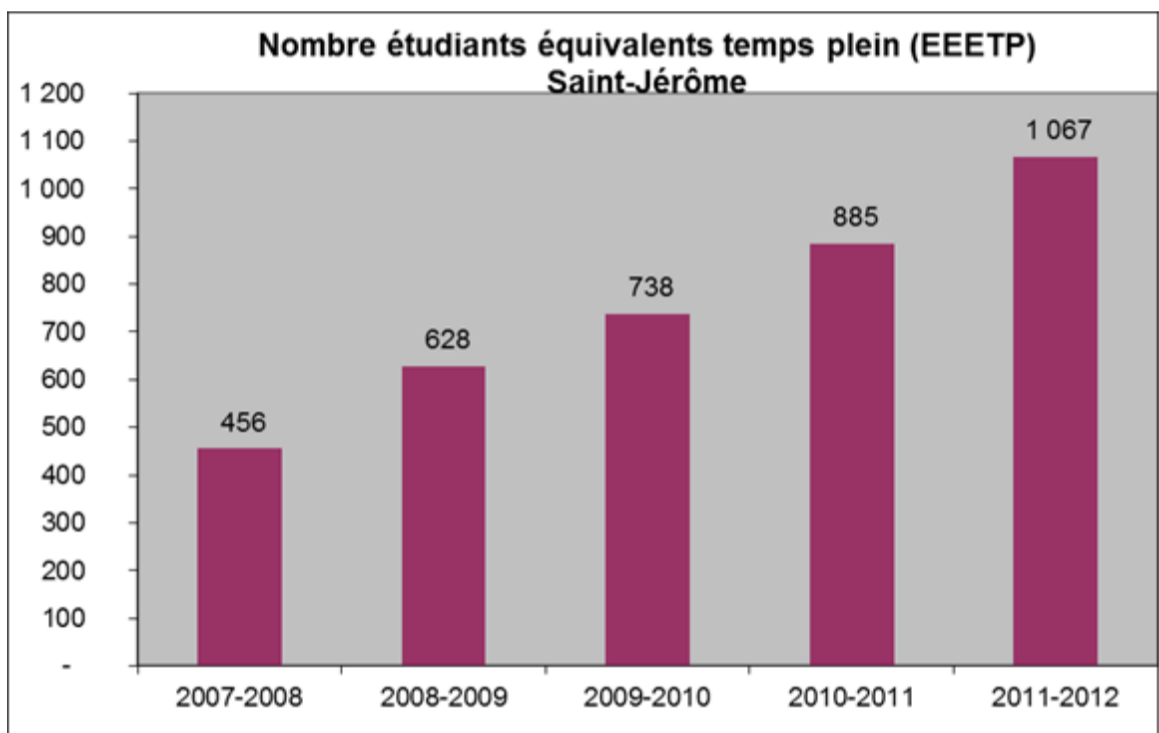
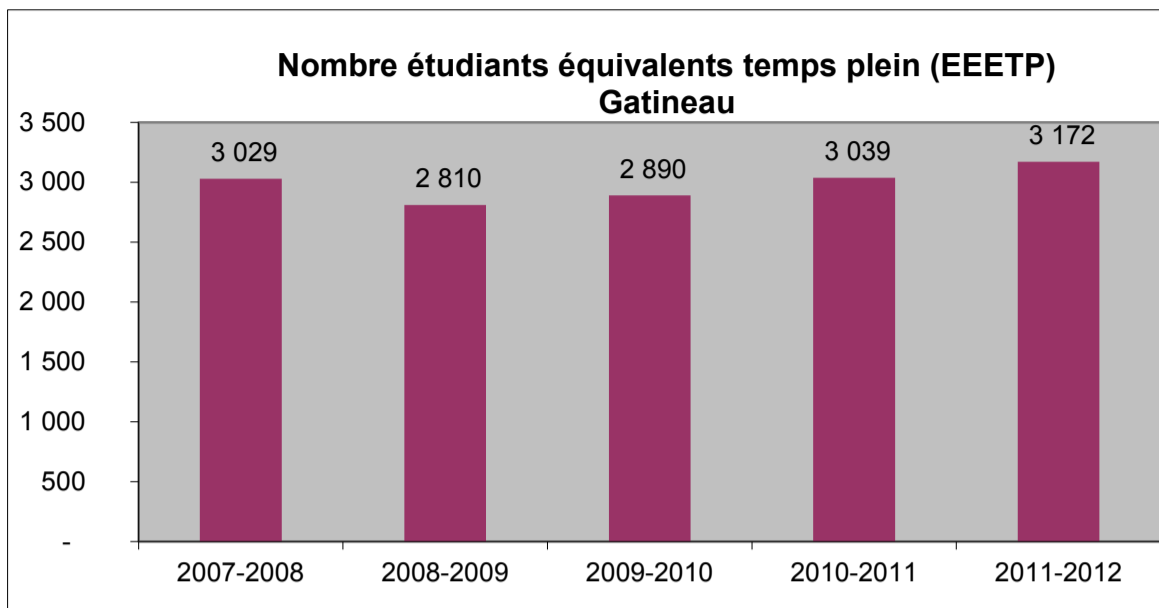
	<b>Budget révisé 2011-2012 (\$=000)</b>	<b>Budget proposé 2012-2013 (\$=000)</b>	<b>Écart (\$=000)</b>
Produits	72 283,1 \$	75 224,5 \$	2 941,4 \$
Charges	72 322,0	75 422,2	3 100,2
<b>Excédent des charges par rapport aux produits</b>	<b>38,9 \$</b>	<b>197,7 \$</b>	<b>158,8 \$</b>

En plus des orientations budgétaires adoptées par le conseil d'administration, plusieurs paramètres ont été pris en compte dans l'élaboration de ce budget.

#### 1. Clientèle

Une hausse de 7,3 % de la clientèle comparativement à la clientèle prévue pour 2011-2012 a été anticipée. Si on la compare à la clientèle prévue au budget révisé 2011-2012, la hausse est estimée à 6,37 %. La notion de lissage n'a pas été appliquée pour le calcul de la subvention provenant du ministère, puisque la clientèle est à la hausse. Le lissage permet d'atténuer l'impact d'une baisse de clientèle, lorsque c'est le cas. La hausse prévue cette année comporte une prévision de 5,3 % qui est la résultante de la hausse observée en 2011-2012 et inclut la prévision d'une hausse de nouvelles clientèles de l'ordre de 2 %.

## Évolution de la clientèle



## 2. Subvention

Le budget révisé 2011-2012 comportait une enveloppe non récurrente de 1 004 000 \$, allouée pour le financement des espaces du campus de Saint-Jérôme, et ce, pour la période de janvier 2010 à avril 2011. À cet égard, la subvention de l'année courante est donc inférieure de 1 004 000 \$, à celle du budget révisé. Par ailleurs, l'indexation pour les coûts de systèmes, prévue dans l'allocation 2012-2013, est de l'ordre de 270 300 \$. À cette somme, une prévision de 120 000 \$ a été ajoutée pour tenir compte du financement à recevoir relatif à l'ajustement de la « *Politique salariale du Gouvernement (PSG)* » selon les indices économiques considérés dans le budget de masse salariale. Ainsi, l'indexation pour les coûts de systèmes est très inférieure à la hausse des coûts de la masse salariale régulière et de l'indexation de la masse salariale des chargés de cours qui totalisent 1 091 000 \$. De ce fait, le comité de budget avait très peu de latitude pour considérer des demandes budgétaires. De plus, la hausse de clientèle génère une prévision de revenu additionnel de 1 404 100 \$. Finalement, divers ajustements totalisant une réduction de 22 500 \$ produisent une hausse globale nette de la subvention de 767 900 \$.

## 3. Droits de scolarité

Les droits de scolarité tiennent compte de la hausse annuelle de 10,83 \$ du crédit, annoncée par le gouvernement du Québec, prévue à partir du trimestre d'automne 2012. Cette hausse génère une prévision de revenus additionnels de 1 340 700 \$. Par ailleurs, le MELS souhaitant bonifier son programme de prêts et bourses, une récupération additionnelle de l'ordre de 356 900 \$, à celle qui aurait été établie en fonction des paramètres utilisés antérieurement, est déduite de la subvention. Puisqu'il règne une incertitude quant à la hausse des frais qui sera utilisée dans les règles budgétaires, une portion de la hausse prévue pour les droits de scolarité a fait l'objet d'une provision de 500 000 \$ inscrite au budget. Ainsi, c'est tout près de 500 000 \$ des revenus provenant de cette hausse qui ont été intégrés au budget initial. La somme restante sera octroyée au budget révisé, s'il y a lieu, lorsque les règles seront confirmées.

## 4. Masse salariale

La prévision de la masse salariale tient compte de plusieurs éléments dont l'indexation prévue par les conventions collectives ou les ententes (incluant la PSG), les divers congés, les déagements et les départs anticipés, l'augmentation du nombre d'activités d'enseignement et les divers changements au plan des effectifs. Sur une base annuelle, l'augmentation nette est d'environ 2 402 000 \$ composée des éléments suivants : hausse de 1 392 000 \$ attribuable à la création de 12 nouveaux postes de professeurs, hausse de 1 091 000 \$ attribuable aux augmentations salariales, baisse de 300 000 \$ attribuable à l'augmentation de l'économie anticipée (passant de 1 200 000 \$ à 1 500 000 \$), et hausse de 219 000 \$ attribuable aux diverses autres variations de la masse salariale.

## 5. Charges par fonction

Dans le contexte de la réforme comptable, les charges par fonction sont regroupées selon les définitions du rapport financier annuel, pour permettre une meilleure comparaison du budget avec les états financiers. Deux éléments majeurs ont fait l'objet d'une reclassification. Tout d'abord, les frais concernant les droits d'auteur ont été reclassés de la fonction « Administration » à la fonction « Enseignement ». Ensuite, les coûts du programme de bourses de recrutement aux cycles supérieurs ont été reclassés de la fonction « Administration » à la fonction « Service aux étudiants ». Également, les prélèvements effectués par le siège social ont été distribués dans les fonctions appropriées. Enfin, la provision de 500 000 \$ prise pour compenser la hausse des frais de scolarité a été distribuée aux diverses fonctions au prorata de leurs charges totales, à l'exception des entreprises auxiliaires.

6. Loi 100

Le budget a été élaboré en tenant compte des cibles de réductions exigées par la Loi 100.

7. Institut des sciences de la forêt feuillue tempérée (ISFORT)

L'Université du Québec en Outaouais s'est vu octroyer une subvention particulière pouvant atteindre 6 089 530 \$ d'ici l'année 2016-2017 pour le démarrage et le fonctionnement d'un nouveau secteur disciplinaire et d'une unité de recherche en sciences naturelles. La portion de cette subvention relative à l'année 2012-2013, s'élevant à un montant de 1 159 000 \$, répond aux critères des subventions avec restrictions et sera, par conséquent, comptabilisée au fonds avec restrictions. Ceci permettra, entre autres, le report du montant de subvention non utilisé à une année donnée aux exercices financiers futurs. Ce montant de subvention et le montant équivalent des dépenses ne sont donc pas inclus dans les tableaux du budget de fonctionnement. Un tableau détaillant le budget de fonctionnement du Département des sciences naturelles et de l'ISFORT, prévu au fonds avec restrictions, est fourni aux membres.

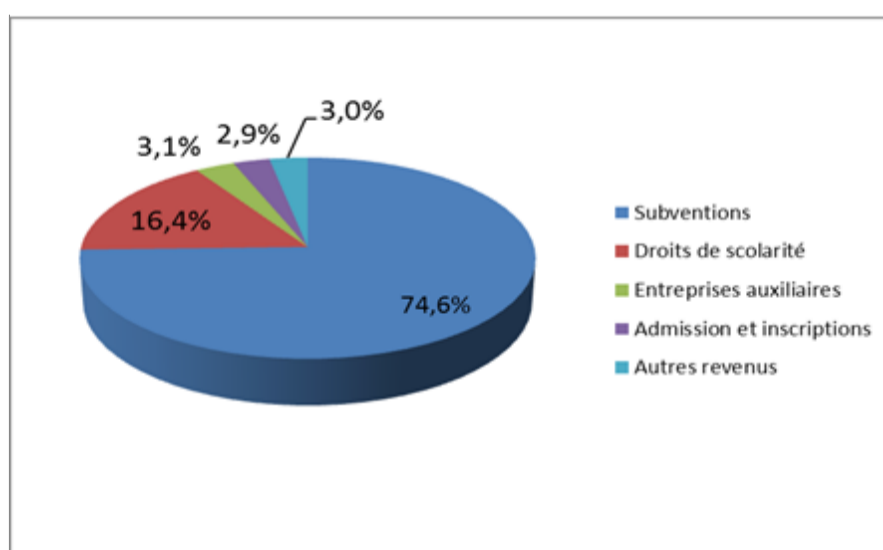
#### IV TABLEAUX ET GRAPHIQUES

Les tableaux et graphiques suivants présentent de façon macroscopique les principaux éléments budgétaires. Les détails du budget se retrouvent à l'annexe 1 pour consultation.

### Prévisions budgétaires 2012-2013 – Sommaire des produits

Produits	Budget initial 2012-2013
	(\$=000)
Subventions	56 143,9 \$
Droits de scolarité	12 305,7
Entreprises auxiliaires	2 365,3
Admission et inscriptions	2 197,2
Autres revenus	2 212,4
<b>Total - Produits</b>	<b>75 224,5 \$</b>

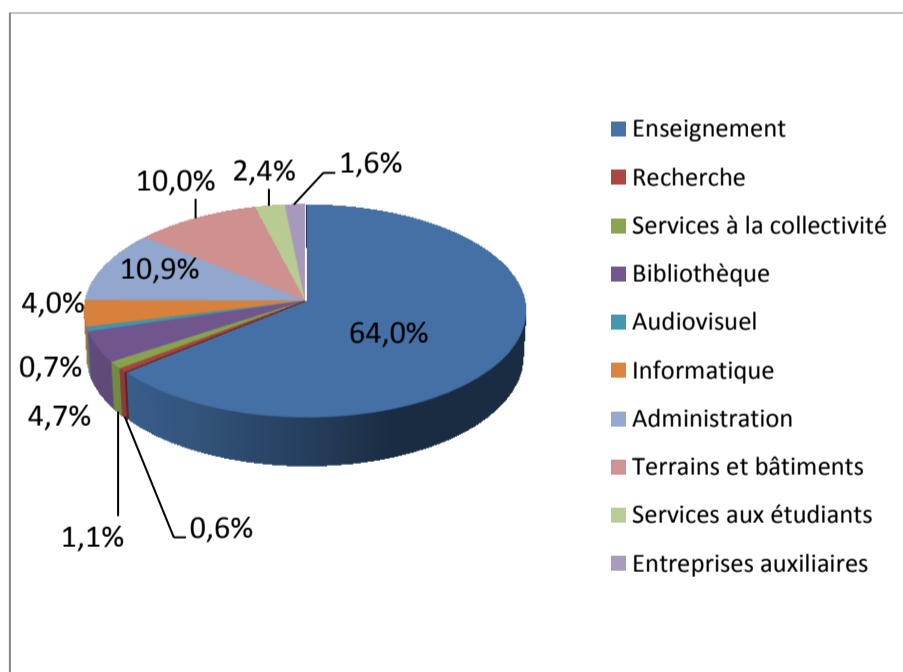
### Budget proposé 2012-2013 - Produits



## Prévisions budgétaires 2012-2013 – Charges par fonction

Fonctions	Total budget proposé 2012-2013 (\$=000)			Total
	Salaires	Avantages sociaux	Autres frais	
Enseignement	38 280,2 \$	7 192,6 \$	2 813,0 \$	48 285,8 \$
Recherche	218,7	28,3	193,3	440,3
Services à la collectivité	647,4	132,0	46,2	825,6
Bibliothèque	2 014,0	427,0	1 111,2	3 552,2
Audiovisuel	375,0	80,8	115,4	571,2
Informatique	1 330,2	274,2	1 382,2	2 986,6
Administration	4 838,6	1 114,4	2 254,2	8 207,2
Terrains et bâtiments	943,0	201,4	6 417,5	7 561,9
Services aux étudiants	557,1	119,9	1 134,1	1 811,1
Entreprises auxiliaires	-	-	1 180,3	1 180,3
<b>Total</b>	<b>49 204,2 \$</b>	<b>9 570,6 \$</b>	<b>16 647,4 \$</b>	<b>75 422,2 \$</b>

## Budget proposé - 2012-2013 - Charges par fonction



Le vice-recteur à l'administration et aux ressources précise que, sous réserve des événements des derniers jours, le budget devrait atteindre l'équilibre. L'exercice du budget révisé prévu à l'automne permettra de faire le point.

Un membre souhaite savoir si l'UQO a pris en considération les effets négatifs possibles de la hausse des droits de scolarité sur le taux d'inscription, soit la stagnation ou la diminution de la clientèle étudiante.

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources explique que le budget présenté pour l'exercice financier 2012-2013 ne tient pas compte des effets négatifs de la hausse des droits de scolarité sur les inscriptions futures, mais que cette éventualité sera

prise en compte lors de la préparation du budget révisé. La hausse globale de 7,3 % découle des effets anticipés des croissances observées au cours des dernières années et d'une nouvelle augmentation du nombre de demandes d'admission dans les programmes de l'UQO pour le trimestre d'automne 2012.

Le recteur souligne qu'un écart de 4 000 \$ existe entre les droits de scolarité exigés au Québec et ceux du reste du Canada. Il explique par ailleurs que le gouvernement ontarien a décrété la semaine dernière une augmentation de 6 % aux droits de scolarité et que si celle-ci était adoptée, cela creuserait de façon encore plus importante l'écart entre les droits de scolarité de l'Université d'Ottawa et ceux de l'UQO.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne que le ralentissement économique régional possible lié aux compressions annoncées dans la fonction publique fédérale pourrait avoir des effets significatifs sur la fréquentation des programmes de l'UQO.

Le même membre porte à l'attention du conseil que la diminution des bourses octroyées aux étudiants des cycles supérieurs réduit à son avis la capacité de l'UQO à retenir et à attirer les meilleurs étudiants.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche souligne que la baisse observée est liée à la mise en œuvre graduelle d'une refonte du programme de bourses et que, pour les prochaines années, le montant devrait afficher une croissance. Il indique que la direction de l'Université est sensible à l'importance d'offrir un soutien financier aux étudiants, en particulier dans un contexte de recrutement d'excellents candidats aux cycles supérieurs, mais explique que les marges de manœuvre sont inexistantes dans le présent budget.

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources précise que le budget fait état d'une bonification de 29 000 \$ aux programmes de bourses.

Un membre acquiesce, mais indique que cette hausse ne comble pas la diminution de 45 % imposée en 2011-2012. Il souhaite par ailleurs savoir si un montant est prévu au budget pour éponger les 400 000 \$ que devra déboursier l'Université en masse salariale pour les personnes chargées de cours qui devront travailler deux semaines supplémentaires pour compléter le trimestre d'hiver.

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources indique qu'aucun montant n'est prévu à cette fin dans le présent budget et qu'il n'est pas exclu qu'une demande d'aide financière soit déposée auprès du gouvernement pour combler cette dépense.

Deux membres expriment leur insatisfaction quant à la portion du budget allouée aux auxiliaires d'enseignement. Ce montant est à leur avis insuffisant et il en découle selon eux un manque de ressources important pour les professeurs.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche précise que, fort conscient de cette situation, le comité du budget a consacré un temps considérable à cet aspect du budget, et que, compte tenu des contraintes financières éprouvées par l'Université, le montant établi n'a pas pu être augmenté. Il souligne que le budget des auxiliaires d'enseignement est adapté aux caractéristiques propres à chacun des départements.

Un membre porte à l'attention du conseil que les hausses des droits de scolarité fixées en 1989 et en 1995 ont provoqué un fléchissement des inscriptions de 7 % au Québec. Il souligne également que l'ensemble des programmes de bourses des universités canadiennes fait que peu d'étudiants déboursent le montant total des droits de scolarité de 6 000 \$.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par madame Dominique Toupin, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 358-CA-5443 concernant l'adoption du budget du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2012-2013; laquelle est jointe en appendice.

**8.- (6.2) Adoption du budget du fonds d'investissement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2012-2013**

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources informe les membres que chaque année, l'Université prépare son budget des investissements en fonction des enveloppes budgétaires consenties par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS).

Le dernier Plan quinquennal des investissements (PQI) approuvé par le Conseil des ministres et transmis aux établissements est celui de 2010-2015.

Pour 2012-2013, concernant les enveloppes liées au maintien des actifs, il a été convenu d'utiliser le montant estimé par le MELS pour la présentation des projets de maintien des actifs immobiliers prévus en 2011-2012, demandée par le ministère le 21 décembre dernier. L'enveloppe « Développement des systèmes d'information » a été établie au montant alloué en 2010-2011, en vertu du PQI 2010-2015. Les données des PQI 2011-2016 et 2012-2017 ne sont pas encore connues. Il a également été convenu, comme l'année dernière, de ne pas reconduire l'enveloppe « Ajout au parc mobilier lié à la croissance de l'effectif étudiant et du personnel » compte tenu du fait que le MELS confirmera dorénavant cette enveloppe, annuellement, dans le PQI. Aucune enveloppe n'a été accordée, à ce titre, au PQI 2010-2015.

Les enveloppes budgétaires pour l'Université du Québec en Outaouais sont les suivantes :

• Maintien des actifs	1 141 000 \$
• Enveloppe de rattrapage-bâtiment	449 000
• Développement des systèmes d'information	294 000
• Résorption du déficit d'entretien accumulé	525 000
	<hr/>
TOTAL	<u>2 409 000 \$</u>

La présidente remercie le vice-recteur à l'administration et aux ressources, ainsi que toute son équipe, pour la présentation de ce budget prudent.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Guy Bellemare, appuyée par madame Frédérique Delisle, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 358-CA-5444 concernant l'adoption du budget du fonds d'investissement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2012-2013; laquelle est jointe en appendice.

**9.- (6.3) Adoption du plan des effectifs pour l'année 2012-2013**

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources indique que conformément aux discussions tenues lors de l'adoption du budget de fonctionnement 2012-2013, il dépose, pour adoption, le plan des effectifs pour l'année 2012-2013 en soulignant les modifications apportées à celui-ci.

**Postes de professeur :**

Suivant la détermination du nombre de postes de professeur pour l'année 2012-2013 et l'adoption de la résolution 355-CA-5389 par le conseil d'administration concernant la répartition des postes de professeur par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2012-2013, le nombre total de postes de professeur est fixé à 210, n'incluant pas un (1) poste de professeur régulier financé par la Chaire de recherche du Canada au Département d'informatique et d'ingénierie et deux (2) postes de professeur régulier au Département des sciences naturelles financés par le budget ISFORT.

**Postes « Autres catégories de personnel » :**

L'abolition d'un (1) poste, la création d'un (1) poste, au 1<sup>er</sup> mai 2012, se répartit comme suit :

Abolition d'un (1) poste bureau de commis senior à l'éditique à la Direction des communications et du recrutement;

Création d'un (1) poste de technicien ou technicienne en infographie à la Direction des communications et du recrutement.

Après délibérations, sur proposition de madame Lyse Ricard, appuyée par monsieur Guy Bellemare, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 358-CA-5445 concernant l'adoption du plan des effectifs pour l'année 2012-2013; laquelle est jointe en appendice.

**10.- (6.4) Approbation de la demande d'autorisation des emprunts temporaires de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2012 au 31 mai 2013**

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources informe les membres que l'article 77.1 de la Loi sur l'administration financière stipule, entre autres, qu'un organisme ne peut conclure un emprunt à moins que le ministre responsable de l'application de la loi qui régit cet organisme ne l'y autorise et que le ministre des Finances n'autorise la nature, les conditions et les modalités de la transaction, à moins de répondre aux conditions d'exclusion prévues au règlement sur les emprunts effectués par un organisme.

Ainsi, jusqu'à présent, les autorisations étaient accordées pour l'année financière suivante. Les données du budget étant requises pour préparer la demande d'autorisation des emprunts temporaires, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) considère modifier la période couverte par cette autorisation, afin d'avoir plus de temps pour analyser les demandes. Les autorisations seraient donc émises pour les périodes du 1<sup>er</sup> juin au 31 mai. C'est ce qui explique que la demande actuelle est pour une période de 13 mois, soit du 1<sup>er</sup> mai 2012 au 31 mai 2013.

Pour l'année 2011-2012, les emprunts temporaires autorisés étaient de 29 M\$. Le solde qui sera utilisé à la fin avril 2012 est estimé à 26,5 M\$.

Le financement du terrain de soccer et du contrat de services écoénergétiques, l'acceptation de projets majeurs de recherche par la Fondation canadienne pour l'innovation et le fait que la subvention conditionnelle et la subvention de réinvestissement ne sont versées qu'après la fin de l'exercice financier, contribuent à maintenir nos besoins de liquidités. Par ailleurs, les fortes hausses de clientèle connues en 2010-2011 et en 2011-2012, pour lesquelles l'Université est toujours en attente d'un financement, ainsi que la hausse de clientèle prévue en 2012-2013 créent également un besoin de liquidités.

Le Service des finances a préparé un budget de caisse afin d'évaluer les besoins de liquidités de l'UQO. Il est recommandé d'approuver la demande d'autorisation des emprunts temporaires à un montant de 33 M\$ pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2012 au 31 mai 2013.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Martin Noël, appuyée par madame Frédérique Delisle, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 358-CA-5446 concernant l'approbation de la demande d'autorisation des emprunts temporaires de l'Université du Québec en Outaouais pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2012 au 31 mai 2013; laquelle est jointe en appendice.



**11.- (5.8) Embauche de trois professeurs réguliers au Département des sciences infirmières**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres que suite à l'affichage de trois postes de professeur régulier en intervention infirmière, le Département des sciences infirmières a procédé à la sélection des candidats selon la procédure prévue à cette fin. Suite à l'avis du comité de sélection, l'Assemblée départementale du Département des sciences infirmières recommande au conseil d'administration l'embauche de :

Madame Louise Bélanger à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « intervention infirmière » au site de travail Saint-Jérôme;

Madame Caroline Longpré à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « intervention infirmière » au site de travail Saint-Jérôme;

Monsieur Éric Tchouaket à titre de professeur régulier au secteur disciplinaire « intervention infirmière » au site de travail Saint-Jérôme.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Lyse Ricard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 358-CA-5425 concernant l'embauche d'une professeure régulière (Louise Bélanger) au Département des sciences infirmières; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Lyse Ricard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 358-CA-5426 concernant l'embauche d'une professeure régulière (Caroline Longpré) au Département des sciences infirmières; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Lyse Ricard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 358-CA-5427 concernant l'embauche d'un professeur régulier (Éric Tchouaket) au Département des sciences infirmières; laquelle est jointe en appendice.

**12.- (5.9) Embauche d'un professeur régulier au Département des sciences sociales**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres que suite à l'affichage d'un poste de professeur régulier en études du développement, le Département des sciences sociales a procédé à la sélection des candidats selon la procédure prévue à cette fin. Suite à l'avis du comité de sélection, l'Assemblée départementale du Département des sciences sociales recommande au conseil d'administration l'embauche de monsieur Thomas Collombat à titre de professeur régulier au secteur disciplinaire « sciences économiques » au site de travail Gatineau.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Lyse Ricard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 358-CA-5428 concernant l'embauche d'un professeur régulier (Thomas Collombat) au Département des sciences sociales; laquelle est jointe en appendice.

**13.- (5.10) Embauche d'un professeur régulier au Département des sciences sociales**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne que suite à l'affichage d'un poste de professeur régulier en développement territorial, le Département des sciences sociales a procédé à la sélection des candidats selon la procédure prévue à cette fin. Suite à l'avis du comité de sélection, l'Assemblée départementale du Département des sciences sociales recommande au conseil d'administration l'embauche de monsieur Mathieu Charron à titre de professeur régulier au secteur disciplinaire « géographie » au site de travail Gatineau.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Lyse Ricard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution

358-CA-5429 concernant l'embauche d'un professeur régulier (Mathieu Charron) au Département des sciences sociales; laquelle est jointe en appendice.

14.- **(5.11) Embauche d'une professeure régulière au Département de psychoéducation et de psychologie**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne que suite à l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine de la déficience intellectuelle ou des troubles envahissants du développement, le Département de psychoéducation et de psychologie a procédé à la sélection des candidats selon la procédure prévue à cette fin. Suite à l'avis du comité de sélection, l'Assemblée départementale du Département de psychoéducation et de psychologie recommande au conseil d'administration l'embauche de madame Claudine Jacques à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « psychoéducation » au site de travail Gatineau.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Lyse Ricard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 358-CA-5430 concernant l'embauche d'une professeure régulière (Claudine Jacques) au Département de psychoéducation et de psychologie; laquelle est jointe en appendice.

15.- **(5.12) Embauche d'une professeure régulière au Département de psychoéducation et de psychologie**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres que suite à l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine de l'intervention psychosociale, le Département de psychoéducation et de psychologie a procédé à la sélection des candidats selon la procédure prévue à cette fin. Suite à l'avis du comité de sélection, l'Assemblée départementale du Département de psychoéducation et de psychologie recommande au conseil d'administration l'embauche de madame Marie-Claude Salvas à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « psychoéducation » au site de travail Saint-Jérôme.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Lyse Ricard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 358-CA-5431 concernant l'embauche d'une professeure régulière (Marie-Claude Salvas) au Département de psychoéducation et de psychologie; laquelle est jointe en appendice.

16.- **(5.13) Embauche d'une professeure régulière au Département de psychoéducation et de psychologie**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres que suite à l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine de la neuropsychologie clinique ou de la neuroscience, le Département de psychoéducation et de psychologie a procédé à la sélection des candidats selon la procédure prévue à cette fin. Suite à l'avis du comité de sélection, l'Assemblée départementale du Département de psychoéducation et de psychologie recommande au conseil d'administration l'embauche de madame Jessica Massicotte-Marquez à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « psychologie » au site de travail Gatineau.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Lyse Ricard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 358-CA-5432 concernant l'embauche d'une professeure régulière (Jessica Massicotte-Marquez) au Département de psychoéducation et de psychologie; laquelle est jointe en appendice.

17.- **(5.14) Embauche d'une professeure régulière au Département de psychoéducation et de psychologie**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres que suite à l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine de la psychologie sociale, le Département de psychoéducation et de psychologie a procédé à la sélection des candidats selon la procédure prévue à cette fin. Suite à l'avis du comité de sélection, l'Assemblée

départementale du Département de psychoéducation et de psychologie recommande au conseil d'administration l'embauche de madame Caroline Blais à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « psychologie » au site de travail Gatineau.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Lyse Ricard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 358-CA-5433 concernant l'embauche d'une professeure régulière (Caroline Blais) au Département de psychoéducation et de psychologie; laquelle est jointe en appendice.

**18.- (5.15) Embauche d'un professeur régulier au Département de psychoéducation et de psychologie**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne que suite à l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine de l'analyse des problématiques en santé mentale, le Département de psychoéducation et de psychologie a procédé à la sélection des candidats selon la procédure prévue à cette fin. Suite à l'avis du comité de sélection, l'Assemblée départementale du Département de psychoéducation et de psychologie recommande au conseil d'administration l'embauche de monsieur Guy Beauchamp à titre de professeur régulier au secteur disciplinaire « psychologie » au site de travail Gatineau.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Lyse Ricard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 358-CA-5434 concernant l'embauche d'un professeur régulier (Guy Beauchamp) au Département de psychoéducation et de psychologie; laquelle est jointe en appendice.

**19.- (5.16) Embauche d'une professeure régulière au Département de psychoéducation et de psychologie**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres que suite à l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine du développement psychosocial des enfants, le Département de psychoéducation et de psychologie a procédé à la sélection des candidats selon la procédure prévue à cette fin. Suite à la décision du comité de sélection, l'Assemblée départementale du Département de psychoéducation et de psychologie recommande au conseil d'administration l'embauche de madame Myriam Kettani, à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « psychoéducation » au site de travail Saint-Jérôme.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Lyse Ricard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 358-CA-5435 concernant l'embauche d'une professeure régulière (Myriam Kettani) au Département de psychoéducation et de psychologie; laquelle est jointe en appendice.

**20.- (5.17) Embauche de deux professeurs réguliers au Département de psychoéducation et de psychologie**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres que suite à l'affichage de deux postes de professeur régulier dans le domaine de la délinquance juvénile et des problèmes d'adaptation psychosociaux des adolescents, le Département de psychoéducation et de psychologie a procédé à la sélection des candidats selon la procédure prévue à cette fin. Suite à l'avis du comité de sélection, l'Assemblée départementale du Département de psychoéducation et de psychologie recommande au conseil d'administration l'embauche de :

- madame Arlene Laliberté à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « psychoéducation » au site de travail Saint-Jérôme;
- monsieur Martin Yelle à titre de professeur régulier au secteur disciplinaire « psychoéducation » au site de travail Gatineau.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Lyse Ricard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution

358-CA-5436 concernant l'embauche d'une professeure régulière (Arlene Laliberté) au Département de psychoéducation et de psychologie; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Lyse Ricard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 358-CA-5437 concernant l'embauche d'un professeur régulier (Martin Yelle) au Département de psychoéducation et de psychologie; laquelle est jointe en appendice.

**21.- (5.18) Embauche d'une professeure régulière à l'École multidisciplinaire de l'image**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres que suite à l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine du design graphique, l'École multidisciplinaire a procédé à la sélection des candidats selon la procédure prévue à cette fin. Suite à la décision du comité de sélection, l'Assemblée professorale de l'École multidisciplinaire de l'image recommande au conseil d'administration l'embauche de madame Valérie Yobé, à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « design graphique » au site de travail Gatineau.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Lyse Ricard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 358-CA-5438 concernant l'embauche d'une professeure régulière (Valérie Yobé) à l'École multidisciplinaire de l'image; laquelle est jointe en appendice.

**22.- (5.19) Embauche d'une professeure régulière au Département de relations industrielles**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne que suite à l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine de la santé et sécurité au travail, le Département de relations industrielles a procédé à la sélection des candidats selon la procédure prévue à cette fin. Suite à la décision du comité de sélection, l'Assemblée départementale du Département de relations industrielles recommande au conseil d'administration l'embauche de madame Jessica Riel, à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « santé et sécurité au travail » au site de travail Gatineau.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Lyse Ricard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 358-CA-5439 concernant l'embauche d'une professeure régulière (Jessica Riel) au Département de relations industrielles; laquelle est jointe en appendice.

**23.- (5.20) Embauche d'une professeure régulière au Département de travail social**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne que suite à l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine de l'intervention sociale de groupe, le Département de travail social a procédé à la sélection des candidats selon la procédure prévue à cette fin. Suite à la décision du comité de sélection, l'Assemblée départementale du Département de travail social recommande au conseil d'administration l'embauche de madame Manon Chamberland, à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « travail social de groupe » au site de travail Saint-Jérôme.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Lyse Ricard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 358-CA-5440 concernant l'embauche d'une professeure régulière (Manon Chamberland) au Département de travail social; laquelle est jointe en appendice.

**24.- (5.21) Embauche d'une professeure régulière au Département des sciences administratives**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne que suite à l'affichage d'un poste de professeur régulier en économique et d'un poste de professeur régulier en finance, le Département des sciences administratives a procédé à la sélection des candidats selon la procédure prévue à cette fin. Suite à l'avis du comité de sélection,

l'Assemblée départementale du Département des sciences administratives recommande au conseil d'administration l'embauche de madame Céline Gauthier, à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « finance et économique » au site de travail Gatineau.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Lyse Ricard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 358-CA-5441 concernant l'embauche d'une professeure régulière (Céline Gauthier) au Département des sciences administratives; laquelle est jointe en appendice.

**25.- (5.22) Embauche d'un professeur régulier au Département des sciences naturelles**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne que suite à l'annonce de la création de l'Institut des sciences de la forêt feuillue tempérée (ISFORT) et de la création du Département des sciences naturelles, l'Université a reçu l'offre de service de monsieur Christian Messier, actuellement professeur à l'Université du Québec à Montréal et titulaire de la Chaire CRSNG/Hydro-Québec sur le contrôle de la croissance de l'arbre, à titre de professeur. L'ajout de ce professeur au sein de l'équipe associée à l'ISFORT est perçu comme présentant un fort intérêt pour l'évolution des activités de l'Institut étant donné la notoriété dont ce professeur jouit déjà dans son domaine au Québec et à l'étranger. En ce sens, et dans une perspective exceptionnelle liée aux conditions de mise en œuvre de l'ISFORT, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche recommande de procéder à cette embauche au secteur disciplinaire « sciences forestières » au Département des sciences naturelles.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Lyse Ricard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 358-CA-5442 concernant l'embauche d'un professeur régulier (Christian Messier) au Département des sciences naturelles; laquelle est jointe en appendice.

*La présidente décrète une suspension de la séance, à 15 h 45, afin de permettre au recteur de participer à la conférence de presse prévue.*

*Elle confirme la reprise des travaux à 18 h 03.*

**26.- (4.4) Hausse des droits de scolarité**

La présidente invite le secrétaire général, qui se joint à la séance au moment de sa reprise, à informer le conseil des derniers développements concernant la requête déposée par l'Université, ce jour même, pour faire modifier l'une des conclusions de l'injonction interlocutoire provisoire obligeant l'Université à dispenser ses cours de « façon normale ».

Le secrétaire général rappelle que la requête déposée par l'Université ce jour même s'appuyait essentiellement sur le fait qu'il apparaissait impossible d'assurer la sécurité des personnes et des lieux et donc, de se conformer à l'injonction du 13 avril 2012. Les événements constatés ce jour même au pavillon Alexandre-Taché venaient d'ailleurs confirmer cette appréhension.

Le juge Pierre Dallaire, de la Cour supérieure du Québec, qui a entendu la requête, a rendu sa décision sur le « banc » et a rejeté la requête en modification de l'ordonnance d'injonction provisoire de l'Université. Cette décision a donc pour effet de réitérer l'obligation faite par la Cour à l'Université de dispenser les cours de « façon normale ».

Le recteur termine en mentionnant que l'Université se conformera à l'injonction interlocutoire provisoire du 13 avril 2012 et que de nouvelles mesures seront examinées et mises en place rapidement pour assurer le respect de cette ordonnance.

27.- **(4.5) Ententes de partenariat**

Le recteur informe les membres que le document n'a pas été déposé au point 9.3. Le travail n'ayant pu être effectué à temps par la CREPUQ et l'Assemblée des gouverneurs, le modèle d'entente de partenariat MELS-Universités sera transmis ultérieurement.

28.- **(4.6) Recommandation à l'Assemblée des gouverneurs relativement à l'attribution de deux (2) doctorats *honoris causa* de l'Université du Québec sous l'égide de l'Université du Québec en Outaouais (huis clos) (confidentiel)**

Sur proposition de madame Caroline Cyr, appuyée par monsieur Guy Bellemare, il est résolu à l'unanimité de décréter un huis clos, en présence des observateurs.

Le recteur mentionne que les membres du comité de sélection pour l'attribution du doctorat *honoris causa*, institué en vertu de la *Politique relative aux prix et aux distinctions* de l'Université, se sont rencontrés à deux reprises, soit le 30 septembre 2011 et le 2 mars 2012 pour procéder à l'analyse des candidatures reçues et pour faire des recommandations.

Le comité avait sollicité au préalable des suggestions de candidatures auprès de la communauté universitaire et des organismes des régions de l'Outaouais et des Laurentides. Il a reçu et analysé sept (7) propositions de candidature au titre de docteur *honoris causa* pour l'année 2012. Le recteur a reçu la recommandation de retenir deux candidatures de la part du comité.

Les doctorats *honoris causa* sont normalement remis dans le cadre des cérémonies de collation des grades.

Le comité était composé des membres suivants : Jean Vaillancourt, recteur et président du comité, Denis Dubé, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, Louise Briand et Paul Leduc-Browne, professeurs, Christiane Carle, membre du conseil d'administration, et Nathalie McSween, étudiante. Mireille Auger, attachée d'administration, agissait à titre de secrétaire du comité.

La commission des études, à sa séance du 22 mars 2012, a entériné à l'unanimité ces deux recommandations.

Le conseil d'administration est donc invité, à son tour, à entériner ces recommandations que le recteur verra à transmettre par la suite à l'Assemblée des gouverneurs.

Les noms des candidats seront maintenus confidentiels jusqu'au dévoilement public des candidatures, dans les semaines précédant la collation des grades. Le recteur précise que les deux doctorats *honoris causa* seront décernés lors des cérémonies de collation des grades qui se tiendront à Gatineau le dimanche 11 novembre 2012.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Martin Noël, appuyée par madame Lyse Ricard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 358-CA-5414 concernant la recommandation de l'Assemblée des gouverneurs relativement à l'attribution d'un (1) doctorat *honoris causa* (2012); laquelle est jointe en appendice et conservée de façon confidentielle, jusqu'au dévoilement du nom du récipiendaire.

Après délibérations, sur proposition de madame Caroline Cyr, appuyée par madame Frédérique Delisle, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 358-CA-5415 concernant la recommandation de l'Assemblée des gouverneurs relativement à l'attribution d'un (1) doctorat *honoris causa* (2012); laquelle est jointe en appendice et conservée de façon confidentielle, jusqu'au dévoilement du nom du récipiendaire.

29.- **(4.7) Entérinement du choix du récipiendaire – prix « Employé d'honneur » de l'UQO pour l'année 2012 (huis clos) (confidentiel)**

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources informe les membres que conformément à la *Politique relative aux prix et distinctions* adoptée par le conseil d'administration, l'Université a mis en place, au cours de la présente année, le processus d'attribution du prix « Employé d'honneur », édition 2012.

Conformément à la Politique, un comité de sélection a été formé par le vice-recteur à l'administration et aux ressources et se composait, outre celui-ci qui le présidait, des membres suivants :

- madame Sylvie Duguay, commis sénior à l'aide financière et au logement au Bureau du registraire et des services aux étudiants, représentant le personnel de soutien;
- monsieur Marc-André DeBlois, conseiller en gestion des ressources humaines au Service des ressources humaines, représentant le personnel administratif;
- madame Lucie Chénier, agente de recherche au Décanat des études, représentant le personnel professionnel;
- madame Pierrette Mageau et monsieur Jean Frenette, deux retraités parmi les trois groupes d'emploi admissibles.

Mesdames Madeleine Courchesne et Sophie Ouellet, du Vice-rectorat à l'administration et aux ressources, ont agi à titre de secrétaires du comité à tour de rôle. Le comité a tenu deux rencontres, soit le 2 décembre 2011 et le 20 mars 2012 et il a sollicité des suggestions de candidatures auprès de la communauté universitaire.

Le lauréat ou la lauréate recevra une plaque dans le cadre de la cérémonie annuelle de reconnaissance des employés qui se déroule en juin.

Le conseil d'administration est appelé à approuver la recommandation du comité de sélection par voie de résolution.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par monsieur Martin Noël, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 358-CA-5416 concernant l'entérinement du choix du récipiendaire – prix « *Employé d'honneur* » de l'UQO pour l'année 2012; laquelle est jointe en appendice et conservée de façon confidentielle, jusqu'au dévoilement du nom du récipiendaire.

Sur proposition de madame Caroline Cyr, appuyée par monsieur Martin Noël, il est résolu à l'unanimité de procéder à la levée du huis clos.

30.- **(4.8) Projet révisé de *Politique contre le harcèlement et règles de procédures***

Le secrétaire général informe que l'Université s'était dotée, en 2004, d'une politique contre le harcèlement qui est en vigueur depuis et qui n'a jamais fait l'objet de modifications. Cette version de la politique adoptée à cette époque faisait suite à l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions en matière de harcèlement psychologique auxquelles les organisations étaient désormais assujetties telles qu'elles figuraient dans la Loi sur les normes du travail (L.R.Q., c. N-1). Auparavant, les politiques institutionnelles en matière de harcèlement visaient principalement le harcèlement sexuel et il fallait s'en remettre, lorsque le harcèlement était d'ordre psychologique, à des dispositifs légaux prévus dans les Lois du travail, dans la Charte québécoise des droits et libertés, ou encore envers des règlements institutionnels relatifs à la conduite ou ceux visant à contrer les abus de pouvoir.

Il explique que le harcèlement est un phénomène avec lequel les organisations doivent composer et qu'elles doivent chercher à prévenir, à faire cesser et à réprimer. Au-delà des obligations légales qui encadrent cette réalité, il en va de la dignité et du bien-être des membres du personnel et du maintien et de la promotion d'un climat de travail sain et respectueux des personnes.

La nécessité de procéder à une révision en profondeur de la Politique contre le harcèlement adoptée en 2004 fait depuis longtemps l'objet, parmi les membres de la communauté universitaire, des associations et des syndicats, d'un très large consensus. Il s'est avéré, avec le temps, que la politique posait plusieurs défis d'interprétation et que les mécanismes qui y sont prévus n'étaient pas assez élaborés pour couvrir toutes les situations susceptibles d'être visées en cette matière. Il devenait également nécessaire de revoir les rôles et la juridiction des intervenants pour mieux tenir compte des responsabilités actuelles en matière de gestion des relations de travail.

Le secrétaire général avait reçu le mandat d'élaborer, à l'hiver 2009, un projet révisé de politique contre le harcèlement qui fut complété à la même époque et qui fut finalement soumis à la consultation des associations et des syndicats, précisément en avril 2009. Bien que les avis reçus au terme de cette consultation étaient assez partagés, il ressortait de ceux-ci que le projet proposé ne répondait pas à leurs attentes et qu'il fallait, en conséquence, le revoir dans son ensemble, proposer notamment une nouvelle structure de traitement des plaintes et prévoir de nouvelles responsabilités à l'égard des différentes personnes chargées de sa mise en œuvre.

Un nouveau projet a donc à nouveau été élaboré par le secrétaire général en étroite collaboration avec le Service des ressources humaines et le Décanat de la gestion académique, les deux unités qui ont la responsabilité de l'application des conventions collectives de toutes les catégories de personnel. Ce projet, qui est soumis à l'approbation du conseil, a été élaboré en tenant compte des responsabilités propres à l'Université en matière de gestion des conventions collectives et il bénéficie des enseignements inspirés des développements jurisprudentiels depuis l'entrée en vigueur des dispositions concernant le harcèlement psychologique en milieu de travail. Il comporte également des mécanismes très précis de traitement (informel et formel) et de cheminement des plaintes, ainsi que des dispositions sur la médiation. L'orientation générale du projet révisé consiste à promouvoir la recherche de solutions rapides et efficaces aux situations de harcèlement observées dans les unités et à mandater les cadres pour un traitement de ces situations en « première ligne ». Ce n'est qu'à un stade plus formel du traitement des plaintes, a posteriori, qu'interviennent les personnes responsables désignées dans ce nouveau projet.

Ce projet a donc été de nouveau soumis à la consultation générale des groupes suivants, le 23 décembre 2011, à l'invitation du secrétaire général :

SPPUQO  
 SCCUQO  
 SGPUQO  
 SESUQO  
 AGE-UQO  
 AGE-CEUL  
 Association du personnel administratif  
 Association des cadres

Ces groupes étaient invités à transmettre leur avis au secrétaire général, au plus tard le 23 février 2012. Les groupes suivants ont produit des avis : le SPPUQO, le SCCUQO, le SGPUQO, l'AGE-CEUL et l'Association des cadres.

L'ensemble des avis reçus dans le cadre de la consultation laisse clairement apparaître une adhésion assez substantielle au projet présenté, du moins dans l'orientation générale du projet, les demandes de modification formulées portant essentiellement sur des dispositions très précises.

Le projet de politique proposé et les avis des groupes ont été entièrement reproduits dans un même document. Chaque commentaire provenant de l'ensemble des avis reçus a été inséré intégralement vis-à-vis chacune des dispositions du projet de politique auquel il réfère. De plus, les dispositions du projet de politique qui ont été modifiées en fonction des commentaires reçus font apparaître ceux-ci en surbrillance, dans la colonne de gauche. La version finale du projet de politique proposé apparaît dans



un document distinct pour en faciliter la lecture. Un aide-mémoire relatant un cas fictif de harcèlement en milieu et en contexte universitaires impliquant deux employés de même catégorie d'appartenance a été élaboré pour permettre de mieux comprendre et de mieux visualiser le traitement et le cheminement d'une plainte.

Après avoir analysé toutes les recommandations transmises par les associations et les syndicats, plusieurs d'entre elles ayant été intégrées au projet, la direction de l'Université a pu finaliser un projet qu'elle soumet à l'approbation du conseil d'administration.

Le conseil d'administration est donc invité à abroger la politique contre le harcèlement adoptée en 2004, à adopter le projet révisé de *Politique contre le harcèlement et règles de procédure*, et à décréter son entrée en vigueur à compter du 17 avril 2012.

Le secrétaire général porte à l'attention des membres qu'il s'est adjoint la précieuse collaboration de M<sup>e</sup> Isabelle Cantin, avocate spécialisée dans le harcèlement, pour la mise à jour de la présente politique. Il souligne également l'appui important reçu de madame Murielle Laberge, doyenne de la gestion académique, et de monsieur Mario Auclair, directeur du Service des ressources humaines. Il mentionne enfin être fort satisfait des nombreux commentaires reçus qui lui indiquent que le projet est très bien reçu au sein de la communauté universitaire.

À la demande d'un membre et avec l'accord du conseil, le secrétaire général procédera à l'ajout d'une disposition, à l'article 4,25, telle que proposée par le SPPUQO, concernant la possibilité pour une personne responsable, après la fermeture d'un dossier, de le consulter à nouveau dans les cas de récidive ou d'allégation de récidive lorsqu'il y a identité des parties, qu'elles soient parties plaignantes ou mises en cause. Il est cependant convenu de procéder dès maintenant, malgré ce qui précède, à l'adoption du projet révisé de politique dans le format proposé. Le secrétaire général soumettra, à la prochaine séance du conseil, la version ainsi modifiée de la politique.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Guy Bellemare, appuyée par monsieur Martin Noël, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 358-CA-5417 concernant le projet révisé de *Politique contre le harcèlement et règles de procédures*; laquelle est jointe en appendice.

### **31.- (5.1) Émission d'attestations d'études – programmes courts de deuxième cycle**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne que conformément à la politique concernant le cadre institutionnel des programmes courts, la commission des études a recommandé au conseil d'administration d'émettre les attestations d'études aux étudiantes et aux étudiants qui ont satisfait aux exigences des programmes courts de deuxième cycle.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 358-CA-5418 concernant l'émission d'attestations d'études – programmes courts de deuxième cycle; laquelle est jointe en appendice.

### **32.- (5.2) Modification de la *Politique d'intégrité dans les activités de recherche et de création***

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche indique qu'en décembre 2011, les trois organismes subventionnaires fédéraux de recherche (CRSH, CRSNG et IRSC) ont adopté un nouveau cadre de référence sur la conduite responsable de la recherche. Les principales modifications apportées se situent au niveau des exigences en matière de divulgation d'allégation de violation des politiques et de rapports demandés aux établissements, soit les articles 4.3 et 4.4.

Plus précisément, les établissements doivent dorénavant informer par lettre immédiatement l'organisme ou le Secrétariat sur la conduite responsable de la recherche (SCRR) de toute allégation qui concerne une activité de recherche et qui pourrait comporter des risques (alinéas 4.4a et 4.4b). L'établissement doit transmettre rapport de l'investigation dans les sept mois suivant la réception de l'allégation (alinéas 4.4c et 4.4d). En outre, ces trois organismes ont récemment imposé une nouvelle exigence aux chercheurs et aux candidats; ces derniers doivent maintenant donner leur consentement à la divulgation de renseignements personnels dans le cas d'une violation grave confirmée des politiques de ces organismes.

La commission des études a donné le 16 février 2012 un avis favorable au projet de modification de la *Politique d'intégrité dans les activités de recherche et de création* de l'UQO, accompagné de quelques suggestions. L'étude de ce dossier par la commission des études a soulevé des débats sur les obligations de divulgation des manquements. La commission a souhaité que ses préoccupations soient transmises avec la correspondance à venir auprès des trois conseils relativement à la modification de cette politique. En tenant compte de cet avis et afin de se conformer aux nouvelles exigences des trois organismes fédéraux de recherche, il est suggéré d'adopter les modifications proposées à cette politique.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Guy Bellemare, appuyée par monsieur Claude Chénier, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 358-CA-5419 concernant une modification de la *Politique d'intégrité dans les activités de recherche et de création*; laquelle est jointe en appendice.

### 33.- **(5.3) Ouverture des admissions à la maîtrise en gestion durable des écosystèmes forestiers (MGDEF)**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche soumet à l'attention des membres du conseil d'administration le projet d'ouverture des admissions à la maîtrise en gestion durable des écosystèmes forestiers (MGDEF), programme offert conjointement par l'UQAM, l'UQAT et l'UQO.

Ce programme s'adresse à des bacheliers provenant des sciences biologiques, des sciences de l'environnement, de l'aménagement du territoire, de la géographie, de la foresterie ou des sciences humaines pertinentes.

La commission des études, lors de sa réunion du 16 novembre 2006, a formulé un avis favorable relativement à ce projet. Le 11 février 2010, elle approuvait un projet de modification au projet de maîtrise en gestion durable des écosystèmes forestiers. À l'Avis de la Commission d'évaluation des projets de programmes (CEP) de la CRÉPUQ s'en est suivi en octobre 2010 l'Avis du Comité des programmes universitaires (CPU) du MELS.

Ce programme s'inscrit dans les développements associés à la mise en œuvre de l'ISFORT.

Après délibérations, sur proposition de madame Lyse Ricard, appuyée par madame Frédérique Delisle, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 358-CA-5420 concernant l'ouverture des admissions à la maîtrise en gestion durable des écosystèmes forestiers (MGDEF); laquelle est jointe en appendice.

### 34.- **(5.4) Ouverture des admissions à la majeure en rédaction professionnelle et offre de la mineure en rédaction professionnelle**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche soumet à l'attention des membres du conseil d'administration le projet d'ouverture des admissions à la majeure en rédaction professionnelle et l'offre de la mineure en rédaction professionnelle.

Le présent projet de majeure en rédaction professionnelle et de mineure en rédaction professionnelle vise à répondre aux besoins toujours plus pressants et variés du marché des professions langagières, en dotant les étudiants et étudiantes d'une solide formation universitaire en rédaction professionnelle (majeure) ou d'une initiation à ce

secteur langagier (mineure), qu'ils pourront doubler d'une mineure ou d'une majeure dans l'une ou l'autre des disciplines complémentaires relevant des modules des lettres, de la psychologie, des sciences sociales et de l'École multidisciplinaire de l'image.

La commission des études, lors de sa réunion du 1<sup>er</sup> décembre 2011, a formulé un avis favorable relativement à ce projet de même que le Conseil des études de l'Université du Québec, lors de sa réunion du 29 février 2012.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Caroline Cyr, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 358-CA-5421 concernant l'ouverture des admissions à la majeure en rédaction professionnelle et offre de la mineure en rédaction professionnelle; laquelle est jointe en appendice.

**35.- (5.5) Ouverture des admissions à la majeure en traduction professionnelle et offre de la mineure en traduction professionnelle**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche soumet à l'attention des membres du conseil d'administration le projet d'ouverture des admissions à la majeure en traduction professionnelle et l'offre de la mineure en traduction professionnelle.

Le présent projet de majeure en traduction professionnelle et de mineure en traduction professionnelle vise à répondre aux besoins toujours plus pressants et variés du marché des professions langagières, en dotant les étudiants et étudiantes d'une solide formation universitaire en traduction professionnelle (majeure) ou d'une initiation à ce secteur langagier (mineure), qu'ils pourront doubler d'une mineure ou d'une majeure dans l'une ou l'autre des disciplines complémentaires relevant des modules des lettres, de la psychologie, des sciences sociales et de l'École multidisciplinaire de l'image.

La commission des études, lors de sa réunion du 1<sup>er</sup> décembre 2011, a formulé un avis favorable relativement à ce projet de même que le Conseil des études de l'Université du Québec, lors de sa réunion du 29 février 2012.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Dominique Toupin, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 358-CA-5422 concernant l'ouverture des admissions à la majeure en traduction professionnelle et offre de la mineure en traduction professionnelle; laquelle est jointe en appendice.

**36.- (5.6) Modification des conditions d'admission des programmes de premier cycle en sciences sociales**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche soumet à l'attention des membres du conseil d'administration la modification du libellé de la base adulte des conditions d'admission des programmes de premier cycle en sciences sociales.

La modification concerne les programmes suivants : Baccalauréat en sciences sociales, concentration communication – 7649; Baccalauréat en sciences sociales, concentration histoire – 7648; Baccalauréat en sciences sociales, concentration science politique – 7645; Baccalauréat en sciences sociales, concentration sociologie – 7646; Majeure en communication – 6960; Majeure en histoire – 6850; Majeure en science politique – 6120; Majeure en sociologie – 6140; Certificat en communication publique – 4496; Certificat en développement international – 4043; Certificat en histoire – 4116; Certificat en médias de l'information et des communications – 4045; Certificat en science politique – 4912; Certificat en sociologie – 4917.

La demande est motivée par la confusion qu'occasionne le libellé actuel chez les candidats.

La commission des études, lors de sa réunion du 22 mars 2012, a formulé un avis favorable relativement à ce projet.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Guy Bellemare, appuyée par monsieur Martin Noël, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 358-CA-5423 concernant une modification des conditions d'admission des programmes de premier cycle en sciences sociales; laquelle est jointe en appendice.

**37.- (5.7) Ouverture des admissions à temps complet au trimestre d'automne pour le certificat en muséologie et patrimoine**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche soumet à l'attention des membres du conseil d'administration le projet d'ouverture des admissions à temps complet au trimestre d'automne pour le certificat en muséologie et patrimoine.

La demande est motivée par l'augmentation de l'offre de cours en muséologie et patrimoine résultant de la fin de la première phase d'implantation de ces programmes.

La commission des études, lors de sa réunion du 22 mars 2012, a formulé un avis favorable relativement à ce projet.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Guy Bellemare, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 358-CA-5424 concernant une ouverture des admissions à temps complet au trimestre d'automne pour le certificat en muséologie et patrimoine; laquelle est jointe en appendice.

**38.- (6.5) Octroi d'un contrat de construction pour la réfection des toitures du pavillon Lucien-Brault**

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources informe les membres que pour faire suite à l'évaluation du déficit d'entretien accumulé et à la réalisation d'un plan de maintien des actifs par la firme RCAA Planifika en juin 2007, un programme de réfection des toitures des pavillons Alexandre-Taché et Lucien-Brault a été mis en place. Ce programme a débuté à l'été 2009 et en planification des travaux d'été 2012, nous avons mandaté la firme d'architectes Fortin, Corriveau, Salvail architecture + design pour préparer les plans et devis afin d'obtenir des propositions de la part d'entrepreneurs spécialisés en toitures pour la réfection d'une partie des toitures du pavillon Lucien-Brault.

Le financement du projet de réfection des toitures du pavillon Lucien-Brault est assuré par les subventions de maintien des actifs octroyées annuellement par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Conformément aux directives de la procédure d'acquisition des biens et services de l'Université, la division des approvisionnements de l'Université a publié un appel d'offres public sur le *système électronique d'appel d'offres* (SÉAO) le 1<sup>er</sup> mars 2012 en conformité avec les exigences réglementaires prévues au *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics* (L.R.Q. C-65.1, r.5) adopté en vertu de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.Q., 2006, c. 29, c. C-65.1). Une visite facultative a été organisée le 9 mars 2012.

L'ouverture des soumissions a eu lieu le 4 avril 2012. Cinq entreprises ont déposé des propositions conformes au devis. Les propositions ont été étudiées par le Service des terrains et bâtiments et la division des approvisionnements de l'Université et l'analyse de la conformité des soumissions a été effectuée par la firme d'architectes Fortin, Corriveau, Salvail architecture + design. Le prix le plus bas était le principal critère de sélection d'un entrepreneur et la recommandation est d'octroyer le contrat à l'entreprise Morin Isolation et Toiture ltée.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Martin Noël, appuyée par monsieur Michal Iglewski, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 358-CA-5447 concernant l'octroi d'un contrat de construction pour la réfection des toitures du pavillon Lucien-Brault; laquelle est jointe en appendice.

**39.- (6.6) Octroi du titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais**

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources indique que depuis 1988, le conseil d'administration décerne les titres de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais aux membres du personnel enseignant et du personnel non-enseignant qui quittent l'Université le ou avant le 1<sup>er</sup> juin de chaque année, et à qui celle-ci veut témoigner sa reconnaissance pour leur contribution à la communauté universitaire.

Le recteur, sur recommandation des vice-recteurs concernés et du secrétaire général, recommande au conseil d'administration de décerner aux personnes suivantes le titre de :

**PROFESSEUR HONORAIRE :**

Michel Beaudoin  
Luc Chaput  
Paul Boudreault  
Jean Gervais  
Normand Laplante

**MEMBRE HONORAIRE :**

Robert Bondaz  
Aline Buisson-Cleary  
Marie-Marthe Côté  
Josée De Rainville  
Jocelyne Dubois  
Guy Durocher  
Lise Gagnon  
Céline Héroux  
Michel Laflamme  
Francine Pilon  
Haoua Sbahi  
Madeleine Sénécal-Saumure

Après délibérations, sur proposition de madame Caroline Cyr, appuyée par monsieur Martin Noël, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 358-CA-5448 concernant l'octroi du titre de « Professeur honoraire » de l'Université du Québec en Outaouais (Michel Beaudoin); laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de madame Caroline Cyr, appuyée par monsieur Martin Noël, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 358-CA-5449 concernant l'octroi du titre de « Professeur honoraire » de l'Université du Québec en Outaouais (Luc Chaput); laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de madame Caroline Cyr, appuyée par monsieur Martin Noël, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 358-CA-5450 concernant l'octroi du titre de « Professeur honoraire » de l'Université du Québec en Outaouais (Paul Boudreault); laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de madame Caroline Cyr, appuyée par monsieur Martin Noël, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 358-CA-5451 concernant l'octroi du titre de « Professeur honoraire » de l'Université du Québec en Outaouais (Jean Gervais); laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de madame Caroline Cyr, appuyée par monsieur Martin Noël, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 358-CA-5452 concernant l'octroi du titre de « Professeur honoraire » de l'Université du Québec en Outaouais (Normand Laplante); laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de madame Caroline Cyr, appuyée par monsieur Martin Noël, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 358-CA-5453 concernant l'octroi du titre de « Membre honoraire » de l'Université du Québec en Outaouais (Robert Bondaz); laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de madame Caroline Cyr, appuyée par monsieur Martin Noël, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 358-CA-5454 concernant l'octroi du titre de « Membre honoraire » de l'Université du Québec en Outaouais (Aline Buisson-Cleary); laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de madame Caroline Cyr, appuyée par monsieur Martin Noël, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 358-CA-5455 concernant l'octroi du titre de « Membre honoraire » de l'Université du Québec en Outaouais (Marie-Marthe Côté); laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de madame Caroline Cyr, appuyée par monsieur Martin Noël, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 358-CA-5456 concernant l'octroi du titre de « Membre honoraire » de l'Université du Québec en Outaouais (Josée De Rainville); laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de madame Caroline Cyr, appuyée par monsieur Martin Noël, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 358-CA-5457 concernant l'octroi du titre de « Membre honoraire » de l'Université du Québec en Outaouais (Jocelyne Dubois); laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de madame Caroline Cyr, appuyée par monsieur Martin Noël, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 358-CA-5458 concernant l'octroi du titre de « Membre honoraire » de l'Université du Québec en Outaouais (Guy Durocher); laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de madame Caroline Cyr, appuyée par monsieur Martin Noël, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 358-CA-5459 concernant l'octroi du titre de « Membre honoraire » de l'Université du Québec en Outaouais (Lise Gagnon); laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de madame Caroline Cyr, appuyée par monsieur Martin Noël, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 358-CA-5460 concernant l'octroi du titre de « Membre honoraire » de l'Université du Québec en Outaouais (Céline Héroux); laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de madame Caroline Cyr, appuyée par monsieur Martin Noël, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 358-CA-5461 concernant l'octroi du titre de « Membre honoraire » de l'Université du Québec en Outaouais (Michel Laflamme); laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de madame Caroline Cyr, appuyée par monsieur Martin Noël, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 358-CA-5462 concernant l'octroi du titre de « Membre honoraire » de l'Université du Québec en Outaouais (Francine Pilon); laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de madame Caroline Cyr, appuyée par monsieur Martin Noël, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 358-CA-5463 concernant l'octroi du titre de « Membre honoraire » de l'Université du Québec en Outaouais (Haoua Sbahi); laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de madame Caroline Cyr, appuyée par monsieur Martin Noël, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 358-CA-5464 concernant l'octroi du titre de « Membre honoraire » de l'Université du Québec en Outaouais (Madeleine Sénécal-Saumure); laquelle est jointe en appendice.

40.- **(6.7) Acquisition des actifs de l'Institut Québécois d'Aménagement de la Forêt Feuillue (IQAFF)**

Le secrétaire général mentionne que l'annonce de la création officielle du nouvel Institut des sciences de la forêt feuillue tempérée (ISFORT) ayant été faite le 27 février 2012 après plusieurs années d'attente, l'Université a entrepris le processus de démarrage des activités de l'ISFORT dont l'élément central à court terme demeure l'intégration de toutes les composantes administratives et de recherche de l'IQAFF au sein de l'Université.

Le protocole relatif à l'intégration des ressources et des activités de recherche intervenu entre l'Université et l'IQAFF, en avril 2011, prévoit notamment que tous les actifs mobiliers et immobiliers de l'Institut sont cédés à l'Université en considération d'une somme d'argent. Le conseil d'administration de l'Université, à sa séance du 26 avril 2011, avait d'ailleurs autorisé, dans l'un des dispositifs de cette résolution, l'acquisition de tous les actifs mobiliers et immobiliers, dont la cession avait été convenue avec l'IQAFF, et ce, en fonction de la valeur marchande de ces actifs, en date de la transaction à venir.

Le financement de ce projet d'acquisition est garanti par des subventions confirmées par les ministères de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE). L'évaluation de la valeur des actifs est basée sur des rapports distincts, soit pour les actifs immobiliers et les actifs mobiliers. L'immeuble qui ferait l'objet d'un transfert de propriété en faveur de l'Université est grevé d'une hypothèque dont le remboursement sera entièrement assumé par l'IQAFF. D'autres frais, mais essentiellement accessoires, viendront s'ajouter au coût de cette transaction.

Un notaire fiscaliste a été mandaté pour préparer la transaction à venir concernant l'acquisition de ces actifs par l'Université, au plus tard le 30 avril 2012. À cet effet, et afin d'assurer le respect des normes en matière de vérification « diligente » tel que suggéré par le notaire de l'Université, il a été jugé préférable d'inviter le conseil d'administration à autoriser de nouveau l'acquisition de ces actifs mobiliers et immobiliers, et d'en préciser les modalités précises.

Le conseil d'administration est également invité à désigner le vice-recteur à l'administration et aux ressources et le secrétaire général pour la signature des documents juridiques relatifs à l'acquisition de ces actifs.

Le secrétaire général précise que le montant total de la transaction s'élève à 322 490 \$.

Bien que le rapport d'évaluation n'en fasse pas mention, un membre souhaite savoir, puisqu'il ne s'agit pas d'un bâtiment récent, si la présence d'amiante ou d'un autre produit nocif est un élément qui a été vérifié. Le vice-recteur à l'administration et aux ressources présume que l'évaluateur et le notaire ont pris en compte cette préoccupation, mais le secrétaire général s'assurera d'attirer l'attention du notaire sur cet aspect.

Après délibérations, sur proposition de madame Dominique Toupin, appuyée par monsieur Claude Chénier, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 358-CA-5465 concernant l'acquisition des actifs de l'Institut Québécois d'Aménagement de la Forêt Feuillue (IQAFF); laquelle est jointe en appendice.

41.- **(7.1) Élection à la présidence du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais**

Le secrétaire général informe les membres que le premier mandat de la présidente du conseil d'administration, madame Lisette Blouin-Monfils, vient à échéance le 31 mai 2012, tel qu'il appert de la résolution 343-CA-5185 votée par le conseil d'administration, à sa séance du 25 mai 2010. Il y a donc lieu de la remplacer ou de renouveler son mandat de deux (2) ans, soit du 1<sup>er</sup> juin 2012 au 31 mai 2014.

L'article 4.6 du *Règlement de régie interne* de l'Université portant sur la charge de la présidence du conseil d'administration stipule que le mandat est d'une durée de deux (2) ans, renouvelable, et que la personne qui l'occupe doit provenir de l'une des catégories visées aux paragraphes g) et h) de l'article 4.1 et qu'elle ne doit avoir aucun lien d'emploi avec l'Université.

Le secrétaire général, qui préside à l'élection, explique le processus d'élection et sollicite de la part des membres éligibles des expressions d'intérêt.

Des remerciements et de sincères félicitations sont adressés à madame Lisette Blouin-Monfils par le recteur.

Après délibérations, sur proposition de madame Lyse Ricard, appuyée par monsieur Claude Chénier, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 358-CA-5466 concernant l'élection à la présidence du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais (Lisette Blouin-Monfils); laquelle est jointe en appendice.

#### 42.- **(7.2) Nomination d'un membre socio-économique au comité exécutif**

Le secrétaire général informe les membres que le conseil d'administration est invité à procéder à la nomination d'un membre pour siéger au comité exécutif.

Il s'agit de remplacer ou de renouveler madame Lisette Blouin-Monfils, dont le premier mandat à titre de membre socio-économique, prendra fin le 24 mai 2012.

En vertu de l'article 5.1.2 du *Règlement de régie interne*, seules les personnes en provenance des catégories de membres du conseil d'administration suivantes sont éligibles :

- représentant des collègues;
- représentants socio-économiques;
- représentant des diplômés.

Conformément à l'article 5.2 dudit règlement, la durée du mandat est de deux ans, renouvelable, et le mandat de la personne nommée débuterait le 25 mai 2012.

Après délibérations, sur proposition de madame Lyse Ricard, appuyée par monsieur Claude Chénier, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 358-CA-5467 concernant la nomination d'un membre socio-économique au comité exécutif (Lisette Blouin-Monfils); laquelle est jointe en appendice.

#### 43.- **(8.) Période d'information et questions**

Aucune information n'est transmise.

#### 44.- **(9.) Dépôt de documents**

9.1 Intervention à l'assemblée syndicale spéciale – Frais de scolarité

9.2 Répartition des postes pour le 1<sup>er</sup> mai 2012

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche précise que le document inclut les données du nouveau Département des sciences naturelles.

#### 45.- **(10.) Prochaine réunion**

La prochaine réunion se tiendra le 11 juin prochain à Saint-Jérôme. En prévision de cette réunion, le secrétaire général sonde la disponibilité des membres afin de prévoir un début de réunion tôt en après-midi.



Les membres sont également avisés qu'il est possible qu'ils soient convoqués à une réunion spéciale en lien avec le mouvement de contestation des étudiants contre la hausse des droits de scolarité.

**46.- (11.) Clôture de la séance**

Sur proposition de monsieur Yves Dupont, appuyée par monsieur Denis Dubé, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 19 h 55.

*Original signé par :*

---

La présidente, Lisette Blouin-Monfils  
Le secrétaire, Luc Maurice